

Service du greffe et des archives

PAR COURRIEL
[REDACTED]

Le 6 mars 2024

[REDACTED]

N/Réf. : 24 02 28 0432

Objet : Depuis le 1^{er} janvier 2023, tous les échanges courriels entre les employés de la Ville de Québec et le ministère du Travail concernant le conflit de travail au Réseau de transport de la Capitale (RTC) à l'été 2023

[REDACTED],

Pour faire suite à votre demande parvenue à notre bureau le 28 février 2024 concernant l'objet mentionné en titre, nous vous informons, en vertu des articles 1 et 47 paragraphe 3 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, dont nous vous joignons copie pour votre information, que nous ne pouvons y donner suite car nous ne retraçons aucun document à cet effet.

À titre d'information, vous retrouverez sur le lien suivant, les informations relatives aux demandes d'accès à l'information adressées au réseau de transport de la Capitale (RTC): <https://www.rtcquebec.ca/propos/gouvernance/acces-linformation>

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.



Danielle Tremblay, notaire

/sd

p.j.